

HIVER
2014

La Lettre de Patrick Devedjian

Ancien Ministre, Député des Hauts-de-Seine (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux)
Président du Conseil Général (Canton de Bourg-la-Reine / Antony-Nord)



La Métropole du Grand Paris : Dangers !

La majorité PS et EELV a voté la loi créant la Métropole du Grand Paris et le Conseil constitutionnel l'a validée. Quelles conséquences ?

Une densification autoritaire

Au 1^{er} janvier 2016, les villes des 3 départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) perdent les compétences d'aménagement, d'urbanisme et de logement. Un grand retour en arrière !

La MGP pourra donc **imposer de grands projets d'urbanisme à marche forcée**, comme l'a fait l'Etat dans les années soixante : cela a donné les cités-dortoirs et les grands ensembles, et 40 ans plus tard, la nécessité d'un grand plan de rénovation urbaine et d'accompagnement social pour réparer ces erreurs. Elle appliquera le Schéma directeur de l'Ile-de-France qui prévoit une **densification de 15 % de tous les territoires à moins de 500 m des gares**. Les villes de banlieue n'auront plus les moyens juridiques de contrôler cette nouvelle urbanisation. Elles deviendront **aussi impuissantes que les mairies d'arrondissements parisiens**. Alors que, depuis la décentralisation de Defferre en 1982, les maires de nos villes de banlieue ont su, en concertation avec les habitants, améliorer le cadre de vie et mener des projets de logements respectueux de l'environnement, soucieux de mixité sociale acceptée.

Les communautés d'agglomération supprimées au 1er janvier 2016

Depuis 10 ans, les intercommunalités (chez nous, la CAHB, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre) se sont constituées pour rendre le meilleur service aux habitants tout en faisant des économies. On a ainsi mis en commun avec succès : le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement, les transports locaux comme *Le Paladin*, l'aide à l'emploi, les théâtres, les conservatoires, les piscines... Les décisions d'investissement et de fonctionnement sont prises en plein accord avec les villes, puisque le Conseil communautaire est constitué par les élus municipaux, en proportion de la population.

Tout cela est barré d'un trait de

plume. Comment cela va-t-il être géré ? Que vont devenir les personnels ? les bâtiments intercommunaux ? les marchés publics ? Rien n'a été prévu ! Aucune étude d'impact, pourtant obligatoire, n'a précédé le vote de la loi.

A la place, on nous promet des « conseils de territoire » d'au moins 300 000 h, sans personnalité juridique, sans budget, avec une administration nommée par la Métropole, et n'ayant qu'un rôle consultatif : on ne supprime aucune strate du « millefeuille administratif », on supprime la démocratie !

Un monstre technocratique

Le Conseil de la Métropole est composé **d'un seul représentant par commune**, et d'un de plus par strate au-dessus de 30 000 h, soit 204 conseillers dont 25 % de Paris *intramuros*. (Un seul délégué représentera Châtenay-Malabry, Sceaux et Bourg-la-Reine, 2 délégués pour Antony.)

La gouvernance de **6,6 millions d'habitants** sera entièrement remise à cette assemblée métropolitaine qui ne se réunira qu'une fois par an, et dont M. Bartolone, ancien président socialiste de la Seine-Saint-Denis, crie haut et fort qu'il veut la diriger. Pour faire du « Grand Paris » une « Grande Seine-Saint-Denis » ? avec une administration bien socialiste : on a vu tout récemment avec l'éviction brutale du directeur de la Société du Grand Paris que les socialistes ne placent que des amis à eux aux postes de direction !

Il faut une Métropole du Grand Paris, mais pas celle-là !

La MGP doit réunir des **compétences stratégiques** : l'attractivité économique, les transports, les grandes voies de circulation, les aéroports, les universités. Elle doit s'organiser autour de « pôles de développement » qui évitent la thrombose parisienne comme dans notre région le plateau de Saclay, Orly-Rungis, Massy TGV, le Campus Cancer ... et ne pas ignorer l'Essonne, les Yvelines ou le Val d'Oise !

Retrouvez-moi sur www.patrickdevedjian.fr

